



# AVIS PUBLIC

## À TOUT INTÉRESSÉ DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Conformément au règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanismes n° 116

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le **12 novembre 2024 à 19 h 30**, au Pavillon Wilson situé au 4b de la rue Principale, à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<b>1</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>26, rue des Îles</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>2 085 921</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autoriser une aire de stationnement en cour arrière ce que le règlement ne permet pas;</li><li>• Autoriser un garage intégré ayant une largeur de 118 % de la largeur de résidence au lieu de 110 %;</li><li>• Autoriser une porte de garage de 3.66 mètres de hauteur alors que le règlement la limite à 2.50 mètres;</li><li>• Autoriser un garage intégré ayant une superficie de 111 % de la superficie au sol de la résidence au lieu de 70 %.</li></ul> <p>Afin de rendre conforme la nouvelle construction unifamiliale isolée au règlement de zonage n° URB 300.</p>
<b>2</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>444, chemin du Fleuve</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>2 045 307</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autoriser une deuxième porte d'entrée sur la façade principale du bâtiment alors que le règlement ne le permet pas;</li></ul> <p>Afin de rendre conforme la nouvelle construction unifamiliale isolée au règlement de zonage n° URB 300</p>
<b>3</b>	<b>Adresse civique :</b>	<b>27, chemin Rivière-Delisle Sud</b>
	<b>Numéro de cadastre :</b>	<b>1 688 278</b>
	<b>Nature et effets de la demande :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire le pourcentage de maçonnerie sur le mur avant du bâtiment à 41% au lieu de 50%;</li></ul> <p>Afin de rendre conformes le revêtement extérieur du bâtiment principal au règlement de zonage no URB 300.</p>

Toute personne intéressée par les demandes pourra se prononcer lors de cette séance.

**DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 23<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.**

Chantal Paquette  
Greffière